Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 05 février 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2026/007 portant convention avec ADACI pour le recrutement de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Membres présents (59) : PORTIER Carole, MAILLARD Laurent, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, SCAILTEUX René, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BINET Franck , GERARD Jean-Claude, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, HERBET Marie-Françoise , LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, BALEMBOIS Bernard, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à PORTIER Carole, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, DAUCHET Martine à BONIFACE Didier, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHARD Jérémy à OLIVIER Jacques, MAILLY Chantal à MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BACCOUT Fabrice, BASQUIN Etienne, MERIAUX Christelle

Membres absents (6) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, BONIFACE Patrice

Secrétaire de séance : DOERLER-DESENNE Axelle

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

Délibération 2026/007 portant convention avec ADACI pour le recrutement de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'insertion ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 ;

Considérant le surcroit d'activité des services techniques ;

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis souhaiterait conclure une nouvelle convention avec la structure ADACI (Association de Développement d'Atelier Chantier d'Insertion).

Leur mission serait l'entretien de la Zone Industrielle de Caudry avec pour objectif de favoriser l'insertion et la réinsertion vers le monde du travail.

Il est proposé d'accueillir 5 CDDI pour 24h par semaine du 1er avril au 31 décembre 2026 pour une participation financière dont le montant est fixé à 15 750€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association ADACI, jointe en annexe ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention de 15 750€ à l'association ADACI ;**
- **D'imputer les dépenses à la section fonctionnement du budget 2026.**

Annexe(s) - *Convention de partenariat avec l'association ADACI*

La secrétaire de séance, Axelle DOERLER-DESENNE IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/02/2026 Publication le 10/02/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CATESIS ET DU CAUDRESIS ET L'ASSOCIATION ADACI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 ;

Il est passé une convention entre :

La communauté d'agglomération du catésis et du caudrésis représenté par Monsieur Serge Simeon, Président,

Et

L'association ADACI, représenté par Monsieur Jean CARLI, Président, ayant son siège social 2 boulevard Jeanne d'Arc – 59530 Le Quesnoy.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de confier un programme d'actions pour des activités liées à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires RSA et des personnes demandeurs d'emploi du secteur sur des actions d'insertion : entretien des espaces verts du territoire de la communauté d'agglomération du catésis et du caudrésis

Article 2 : obligations de l'ADACI

2.1 Activités d'ADACI :

En partenariat avec les C.C.A.S du territoire et les service « emploi » du territoire : accueillir les bénéficiaires proposés par le dispositif d'insertion, sous réserve qu'ils correspondent aux critères d'accueil de l'association, dans le cadre des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

De développer l'activité d'entretien et de création des espaces verts.

De mettre en œuvre tous les moyens en termes de suivi et d'accompagnement social - cet accompagnement social étant réalisé en étroit partenariat avec les CCAS du territoire, de formation et de prospection des entreprises pour conduire ces personnes en contrat aidé à un emploi stable dans le secteur marchand et/ou dans des dispositifs de formation menant à la qualification.

Encadrer techniquement et équiper l'ensemble des EPI (équipements de protection individuels) nécessaires à cinq salariés en CDDI à raison de 24h/semaine pour la période du 1 Avril au 31 décembre 2026

2.2 Obligations financières, juridiques et administratives :

A justifier sur simple demande de la communauté d'agglomération, et à tout moment, de l'exécution des actions et de l'utilisation de la participation versée.

L'association ADACI s'engage à rendre compte régulièrement des actions engagées au titre de la participation attribuée (Bilan intermédiaire, Bilan final qualitatif, quantitatif et financier). Un bilan intermédiaire devra être rendu par écrit au syndicat dans le délai de 2 mois à compter du démarrage de l'action. Ce compte rendu indiquera très clairement l'état d'avancement de l'opération au regard des objectifs poursuivis. L'association s'engage par la même à convoquer par écrit les membres du comité de pilotage au moins à 1 fois pendant la durée de la convention.

Le Comité de pilotage en question est présidé par Monsieur le Président.

Il se compose comme suit :

- 1 ou plusieurs représentants de l'association,
- 1 ou plusieurs élus,
- 1 ou plusieurs techniciens du C.C.A.S.,
- 1 ou plusieurs techniciens,
- 1 ou plusieurs représentants du Conseil Départemental.

L'association ADACI pourra être soumise au contrôle des délégués de la communauté d'agglomération. Par la présente convention, l'association accepte cette éventualité de contrôle.

Article 3 : obligations de la communauté d'agglomération du catésis et du caudrésis
Concours financiers :

Pour permettre à l'association ADACI de mener à bien l'objectif qu'elle s'est fixée et qui présente un intérêt pour la population, le Syndicat attribue à l'association ADACI un

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

concours financier, sous forme d'une participation dont le montant est fixé pour la période du 01/04/2026 au 31/12/2026 à 15750 € - Quinze mille sept cent cinquante euros.

50 % de la participation sera versée au démarrage et signature de la présente convention.

Le solde sera versé au terme de la convention suite à la production du bilan final qualitatif, quantitatif et financier.

Article 4 : durée

La présente convention prend effet à compter du 01/04/2026, pour s'achever au 31/12/2026. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

La présente convention est établie à Beauvois en Cambrésis, le …… .

Pour la communauté
D'agglomération du Catésis et du Caudrésis

Monsieur Serge SIMEON,
Le Président.

Pour ADACI,

Monsieur Jean CARLI,
Le Président.

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_007**
Objet :	**Délibération 2026/007 portant convention avec ADACI pour le recrutement de contrats à durée déterminée d?insertion (CDDI)**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20260205-DEL2026_007-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20260205-DEL2026_007-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL2026_007.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	320 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : A7.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20260205-DEL2026_007-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	199.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2026 à 09h50min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2026 à 09h50min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2026 à 09h50min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2026 à 09h50min42s	Reçu par le MI le 2026-02-10

Ce document a été mis en ligne le 10/02/2026 15:58